



Assemblée générale

Distr. générale
21 juin 2011

Soixante-cinquième session
Point 50 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 7 avril 2011

[sans renvoi à une grande commission (A/65/L.67 et Add.1)]

65/271. Journée internationale du vol spatial habité

L'Assemblée générale,

Profondément convaincue qu'il est de l'intérêt de l'humanité d'encourager et de développer à des fins pacifiques l'exploration et l'utilisation de l'espace, patrimoine de l'humanité tout entière, ainsi que de poursuivre les efforts en vue de faire profiter tous les États des avantages qui en découlent,

Attachant une grande importance à la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales pacifiques, pour laquelle il convient que l'Organisation des Nations Unies demeure un point de convergence,

Rappelant que c'est le 12 avril 1961 qu'a eu lieu le premier vol spatial habité, effectué par M. Youri Gagarine, citoyen soviétique né en Russie, et reconnaissant que cet événement historique a ouvert la voie à l'exploration spatiale pour le bien de l'humanité tout entière,

Saluant le fait que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique célébrera, à sa cinquante-quatrième session, le cinquantenaire de sa première session et du premier vol spatial habité,

Déclare le 12 avril Journée internationale du vol spatial habité afin que soit célébrée chaque année au niveau international l'entrée de l'humanité dans l'ère spatiale, en réaffirmant le rôle essentiel des sciences et des techniques spatiales dans la réalisation des objectifs du développement durable et l'amélioration du bien-être des États et des peuples, et pour ce qui est de répondre à leur volonté de continuer à réserver l'espace à des fins pacifiques.

85^e séance plénière
7 avril 2011

